

COMITÉ DES FÊTES DE CHAUDON

VIDE GRENIER

Dimanche 14 Mai 2017 de 8 h à 18 heures

Place Laurent Cassegrain

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT

RÈGLEMENT

- Les exposants devront être installés pour 8 heures dernier délai.
- Possibilité de conserver son véhicule derrière soi. Dans ce cas la longueur de l'emplacement sera de 6 mètres minimum.
- Le tarif des emplacements est fixé à 3,00 € le mètre linéaire.

- Les exposants s'engagent à respecter l'arrêté municipal et le règlement de la manifestation :
 - Être inscrit auprès des organisateurs, respecter le périmètre prévu.
 - Ne pas vendre d'articles interdits par la loi.
 - Ne pas vendre d'animaux vivants ni morts.
 - Ne pas vendre de boissons, friandises ou alimentation.
 - Posséder une autorisation du comité des fêtes de Chaudon, individuelle et nominative, qui sera délivrée lors de l'inscription

Ce vide grenier est soumis au respect de la Circulaire Ministérielle du 13 avril 2006, relative aux ventes au déballage, qui stipule notamment dans son article 5.2

« Participation des particuliers » :

- *Ce dispositif autorise désormais explicitement les particuliers à participer aux ventes au déballage, en assortissant cette autorisation de trois limitations :*
 - Un particulier ne peut vendre que des objets personnels et usagés.
 - Un particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an.
 - Un particulier ne peut pas participer à des ventes au déballage qui se situent en Dehors de la Commune, de l'Intercommunalité, de l'Arrondissement Départemental

DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés à la mairie de Chaudon aux heures habituelles d'ouverture ou au moment des permanences.

Renseignements : Annick Berland Tél : 02 37 82 41 84

Aucune réservation ne se fera par téléphone ou par e.mail.

DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :

Chaque dossier ne sera enregistré que s'il est complet ; signatures, documents à fournir, règlement (chèque au nom du Comité des Fêtes de Chaudon), au moment des permanences de l'Association en mairie de Chaudon, **tous les lundis de 10h à 11h 30 les Samedis d'avril et mai de 10 h à 11 h 30, dernier jour mardi 9 mai.**

Passé ce délai, les inscriptions demeurent possibles dans la limite des places disponibles à condition que chaque dossier soit complet et être parvenu auprès de la présidente du Comité des Fêtes la veille de la manifestation, dernier délai.



Particulier occasionnel

VIDE GRENIER CHAUDON 14 mai 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

A déposer en mairie **aux heures de permanence** accompagné du règlement.

Fiche de renseignements à remplir conformément à la réglementation en vigueur relative à la vente d'objets mobiliers sur les foires à la brocante.

Loi du 30/11/1987 - Décret du 14/11/1987 - Décret n° 95-589 du 6 mai 1995.

Circulaires préfectorales du 10/04/1990 et du 06/12/1990.

Je soussigné M _____ Profession _____

déclare que les objets que je mets en vente sont usagés et n'ont pas été achetés en vue de leur revente.

Adresse complète : _____

_____ N° de téléphone : _____

N° de carte nationale d'identité _____ délivré le _____

à _____

Immatriculation du ou des véhicules restant derrière le déballage : _____

Ci-joint un chèque de _____ € correspondant au règlement d'un emplacement non couvert de _____ mètres linéaires à 3,00 € le mètre linéaire.

A :

Signature :

Le :